

REF: AT/DOT/SDT/219 /2023.

LAGHOUAT LE : 31 AOUT 2023

31 AOUT 2023

**A: Monsieur Le Gérant de l'entreprise
ETB BENLAHBIB MOURAD
Cité MAAMOURAH -Commune de LAGHOUAT**

OBJET : Mise en demeure N° 01.

ODS N° : 73RA/2023

Contrat N° : 61/2022 du 27/08/2022

Projet : Travaux de Raccordement des clients -CMP 1 (ODS 73RA)

-Vu les Rapports du centre CMP LAGHOUAT

J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure suite à votre rendement non acceptable en ce qui concerne la qualité des travaux ainsi que le manque des moyens matériels et humains destinés pour la réalisation des travaux de raccordement de nouvelles lignes de client au niveau du CMP LAGHOUAT.

A cet effet, je vous demande de respecter les normes des travaux selon le Cahier des Prestations Techniques, et ce dans un délai de huit jours 08 jours.

Faut de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directeur




Directeur opérationnel des
télécommunications de Laghouat
BOUTASSOULA Yacine